

République Française  
Département : ARDECHE  
Arrondissement : Largentière  
**MALARCE SUR LA THINES - Commune**

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE\_020\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	8	8
Date de la convocation : 27/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Jean BYKENS.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Valentin BESNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Vote des taux d'imposition 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE**

De fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2025:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 28.78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB): 42,23 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS): 16.50 %

De charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de réception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE\_020\_2025-DE  
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean BYKENS  
Président de séance

Valentin BESNIER  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025  
Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE\_020\_2025-DE  
A G E D I